

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

Le conseil de la Municipalité d'East Hereford s'est réuni en assemblée extraordinaire le vingt-neuvième jour de novembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l'Église, sous la présidence de la mairesse Marie-Ève Breton

Sont présents : Mmes Marie-Ève Breton, mairesse
Chantal Quirion, conseillère
Nicole Bouchard, conseillère
M. Benoit Lavoie, conseiller
Mmes Linda McDuff, conseillère
Isabelle Filion, conseillère

Avis de convocation

Tous les membres du conseil municipal ont été convoqués en assemblée extraordinaire par la mairesse Marie-Ève Breton conformément aux dispositions de la loi.

17-11 253- Ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-254 - Avis de motion

La conseillère Linda McDuff donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet une tarification pour des travaux dans le cours d'eau sans nom traversant la propriété identifiée comme étant le matricule 2394-62-7922. Un projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal et une dispense de lecture est demandée lors de l'adoption

17-11-255 - Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Benoit Lavoie, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu que l'assemblée soit levée à 19h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

Janik Branchaud, sec.-trésorière

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
